



GAIN POUR LES IPS

Le SICHU de Québec-FIQ est fier de vous annoncer qu'une entente de règlement de grief pour les infirmières praticiennes spécialisées (IPS), qui concerne les sommes pour la formation et le développement des compétences qui avaient été retenu par l'employeur entre 2021 et 2023, a été conclue dernièrement avec l'employeur. C'est une somme de plus de 85 000\$ que les IPS pourront utiliser pour leurs besoins de formations en lien avec leur pratique.

Isabelle Kirouac
VP CHUL



Le formulaire de soins sécuritaires a été mis à jour

Surcharge de travail, manque de personnel, soins non faits, TSO...

Votre réalité doit être documentée.

Remplissez le formulaire dès maintenant à l'aide du code QR ou en visitant

www.fiqsante.qc.ca/formulaire-de-soins-securitaires

Surveillez nos publications pour connaître les dates de nos kiosques et de nos tournées dans les centres d'activités.

Nous serons présentes pour répondre à vos questions et vous accompagner.

Amélie Mercier
VP HEJ
Membre du Comité d'analyse professionnelle



24/7
* Simple et confidentiel



Journal mensuel du Syndicat Interprofessionnel du CHU de Québec | Janvier 2026

2- Éditorial de la présidente 3- PURA 4-Remboursement des frais de scolarité 5- Connaissez-vous la Vigile? 6 et 7- Nos grandes Québécoises 8- Gain IPS et Formulaire de soins sécuritaires



APPEL À TOUTES

Le SICHU a déposé un grief collectif contestant le calendrier des vacances d'hiver 2025-2026. Cette action fait suite à des retards et des erreurs liés au processus PURA (CCN, lettre d'entente # 32), qui ont pu affecter l'attribution des congés annuels.

Pourquoi ce recours?

Le processus PURA devait garantir une gestion équitable et transparente de l'ancienneté. Cependant, des anomalies ont été constatées, entraînant des impacts sur la planification des vacances. Cette situation soulève une question de principe : le respect des droits et de l'équité pour toutes.

Si vous estimez avoir subi un préjudice, il est essentiel de le signaler afin d'être respectée dans vos droits en regard de votre contrat de travail. Ce préjudice peut être matériel (perte de congés, désorganisation) ou moral (stress, sentiment d'injustice, atteinte à la dignité professionnelle).

Vous devez remplir le formulaire en ligne [avant le 21 février 2026](#), après cette date **aucune demande ne sera acceptée.**

Pour toute question, communiquez avec vos représentantes syndicales

Julie Ferland
Agente HEJ





Éditorial de la Présidente

Chères membres,

L'année 2026 débute à peine et nous vivons pleins d'évènements dans l'actualité. Je prends un moment pour vous et nous souhaiter la santé mais aussi la santé dans les établissements de santé du Québec, de même que la paix. Deux choses qui, par les temps qui courent, sont loin de bien aller.

Mais restons positives.

Le règlement de 7 millions concernant les TSO est en cours présentement au SICHU et si vous avez reçu un courriel datant du 9 janvier 2026, c'est que vous avez droit à un montant. Celui-ci est disponible dans les bureaux syndicaux. Veuillez-vous assurer que quelqu'un est présent avant de passer le cueillir.

Nous sommes à la recherche d'une agente syndicale (au SICHU) pour le CHUL. Si les droits des professionnelles en soins t'intéressent, viens te joindre à nous. Tu auras droit à des formations et du support pour t'aider dans le travail d'agente. Il n'est pas nécessaire de provenir du CHUL. **La période de mise en candidature est du 26 janvier au 2 février.** Pour plus d'infos, communique avec moi au 53795

Les ratios sécuritaires est notre cheval de bataille pour la prochaine négociation. Ça fait longtemps qu'on en parle, ça peut sembler décourageant mais on doit continuer ce combat. Le temps supplémentaire, le TSO, la substitution de titre d'emploi et le non-remplacement des professionnelles en soins mènent tous à l'épuisement des professionnelles en soins et à des soins non-sécuritaires pour les patients. Le formulaire de soins sécuritaires de la FIQ a été modifié pour faciliter sa complétion. Surveillez nos moyens de communications, nous irons à votre rencontre dans les prochaines semaines pour vous en parler plus spécifiquement.

Les seuls combats que l'on perd sont ceux que l'on a pas menés



Entre temps, en **1915**, elle travaillera en Serbie qui connaît une épidémie de typhus. Ensuite avec la Croix Rouge en France et à New-York où elle travaille pour le bureau de santé de la ville comme inspectrice des écoliers. En **1930**, elle milite pour l'ouverture d'une école pour les enfants handicapés. Ce projet est mené avec la Ligue de la jeunesse féminine de Québec qui fonde l'École Cardinal Villeneuve en **1935**, aujourd'hui composante de l'institut de réadaptation en déficience physique de Québec. Elle contribue comme médecin durant la 2^{ème} guerre mondiale, aux examens médicaux des femmes qui s'engagent dans les forces armées.

En **1957**, après 20 ans à vivre dans un logement insalubre et dans la pauvreté, elle est internée à l'Hôpital Saint-Michel Archange pour des troubles mentaux sévères. Agée de 81 ans, elle entame des démarches juridiques contre le médecin qui a demandé son internement. Une guerre qui dure plusieurs mois. Elle est libérée de son internement en juillet **1958** suite à l'examen d'un psychiatre qui défait le diagnostic de maladie mentale et de psychose sénile.

Elle s'éteint le **18 janvier 1964** à Québec dans la pauvreté, et l'anonymat. Elle est inhumée au cimetière St-Charles et ce n'est qu'en 2004 que son nom est inscrit sur sa pierre tombale.

Reconnaissance professionnelle

- **En 1950**, le cercle des femmes universitaires souligne son jubilé d'or pour l'ensemble de ses réalisations et ses diverses initiatives pour aider les enfants malades.
- **En 1980**, un mont dans l'arrondissement Charlesbourg portera son nom.
- L'Hôpital l'Enfant-Jésus nomme un auditorium en son nom.
- Le CEGEP Garneau nomme un pavillon en son nom.
- Les départements de toponymie des villes de Québec et Montréal attribue son nom à des rues.
- Un parc porte son nom à Outremont.
- La création d'une bourse au Secrétariat à la condition féminine.
- **En 2009**, une sculpture est inaugurée à l'entrée d'un CLSC arrondissement Limoilou.
- **En 2018**, une plaque commémorative est installée par le gouvernement du Québec 1165-1167 rue St-Jean.
- **En 2019**, elle est désignée personnage historique par le ministère de la Culture et des Communications du Québec.
- **En 2022**, une pétition en ligne lancée par un citoyen M. Jacques Roberge récolte plus d'un millier de signatures. Celle-ci demande au CHU de Québec de renommer l'Hôpital de l'enfant Jésus, Irma Levasseur.

Nancy Légaré
Comité condition féminine



Nos grandes Québécoises

Irma Le Vasseur

Pionnière de la médecine québécoise



Née le **20 janvier 1877** à St-Roch, Québec, elle est issue d'une famille bourgeoise, d'un père journaliste et d'une mère cantatrice. À cette époque, le taux de mortalité infantile est très élevé au Québec. Un enfant sur quatre n'atteint pas l'âge d'un an. Les causes de mortalité sont dues souvent au manque d'hygiène, au lait contaminé ou aux logements insalubres. Les enfants sont souvent vus et examinés sommairement avant d'être retournés à la maison où ils décéderont quelques semaines plus tard. Irma n'échappe pas à la statistique, elle perd deux frères à l'âge de deux et cinq ans.

Profil académique

En 1894, à 17 ans, elle doit s'exiler au Minnesota pour entrer à la faculté de médecine de l'Université St-Paul. Toutes les universités au Québec mise à part Bishop, ferment les portes aux femmes en médecine.



En **1900**, elle entre au Québec avec son diplôme, malheureusement toutes les portes des hôpitaux et cliniques lui sont fermées. Elle obtient son droit de pratique suite à une lutte importante. Une loi spéciale est adoptée autorisant le collège des médecins et chirurgiens à l'admettre comme membre après avoir passé de nouveaux examens académiques.

À cette époque, la ville de Montréal est la deuxième ville au monde avec le plus au taux de mortalité infantile après Calcutta, en Inde. En 1907, elle crée avec Justine Lacoste Beaubien, l'hôpital pour enfant Ste-Justine. De retour dans sa ville natale, elle créa en **1922** un hôpital pour enfant situé au 55 Grande Allée qui deviendra l'hôpital de l'Enfant Jésus.

PURA (processus unique de reconnaissance de l'ancienneté réseau)



Bien que la période de révision de l'ancienneté PURA s'échelonnait du 29 septembre au 29 novembre 2025, si vous avez de l'ancienneté qui ne vous a pas été reconnu ou si vous avez une problématique en lien avec la reconnaissance de votre ancienneté antérieure, n'hésitez pas à nous contacter. Il est important de s'assurer que votre ancienneté soit à jour afin que vous puissiez en bénéficier lors de l'affichage de janvier, en cours.



Mobilité inter-établissements,

Le processus de mobilité inter-établissements s'applique aux personnes salariées du SICHU de Québec (FIQ - catégorie 1). Si vous êtes détentrice d'un poste permanent au CHU, vous pourriez être admissible à un droit de retour sur votre poste selon les modalités prévues. Toute personne salariée, qui travaille dans un établissement de *Santé Québec* et qui en intègre un autre est visée par le processus de mobilité inter-établissements, à condition qu'il n'y ait aucune interruption du lien d'emploi dans la transition.

DE POSTE CHU (1-TC ou 3-TP) VERS	Mobilité interétablissements Santé Québec Durée de la protection du poste d'origine					
	Poste syndiqué	Poste cadre	Poste non syndiqué	Mandat syndiqué	Mandat cadre	Mandat non syndiqué
Catégorie 4 - APTS	n/a	12 mois	n/a	n/a	36 mois	n/a
Catégorie 1 - FIQ Catégorie 2 - CSN Catégorie 3 - SCFP	Durée de la probation établissement receveur	12 mois	Durée de la probation établissement receveur	12 mois	12 mois	12 mois
Non syndiqué (NS) des catégories 1 à 4	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a

Pour toute question, n'hésitez pas à vous informer, contactez votre équipe syndicale.

Manon Lizotte
Responsable des relations de travail.





Remboursement partiel des frais de scolarité 2025

Le comité paritaire PDRH est heureux d'appuyer financièrement les professionnelles en soins infirmiers inscrites à des programmes de formations académiques. Les demandes de remboursements partiel des frais de scolarité de 2025 seront du 19 janvier au 13 février 2026, cette année. Pour y avoir droit vous devez :

- ♦ Avoir un an (1) de service continu au début de la période de demande de remboursement;
- ♦ Être membre du syndicat SICHU de Québec-FIQ au moment de vos études;
- ♦ Les frais de scolarité pourront être admissibles au remboursement si vos études ont été réalisées au cours de l'année 2025;
- ♦ La réussite de votre cours doit être démontrée.
- ♦ Être titulaire d'un poste;
- ♦ Avoir suivi les cours reliés aux tâches dédiées au personnel infirmier (soins infirmiers ou administration);
- ♦ Avoir suivi les cours en dehors des heures de travail.

Vous trouverez toutes les informations sur la page du portail RH dans la section Formation continue, Le développement des compétences, Remboursement partiel des frais de scolarité.



C'est maintenant le temps de l'année de vous exprimer sur vos besoins de formation. Le comité paritaire du Programme de Développement des Ressources Humaines (PDRH) aimerait les connaître dans le but de répondre à vos besoins.

Remplissez ce court sondage qui est disponible du 12 au 30 janvier 2026 via ce code QR.



Isabelle Kirouac
VP site CHUL
Responsable du comité PDRH



Connaissez-vous La Vigile ?



Lors du Conseil Fédéral de décembre 2025 dans le cadre du dîner du réseau de femmes et des alliés, deux représentantes de la Maison La Vigile sont venues nous présenter les services qui y sont offerts.

La Vigile a été fondée, il y a 25 ans, par un policier retraité de la SQ dans le but d'aider les professionnelles portant un uniforme et leur famille qui vivent avec une dépendance, des difficultés psychologiques ou des séquelles d'un événement traumatique. Cette maison aide les agents de la paix, les paramédics, les pompiers, les infirmières, les infirmières auxiliaires, les inhalothérapeutes, les médecins et plus encore. Elle est située à Québec et dessert tout le Québec. Elle comprend 16 chambre d'hébergement afin d'y recevoir de l'aide adaptée à notre réalité unique. Elle a aussi une ligne d'aide et de référencement externe qui est ouverte 24h/7.

Le stress, les traumatismes et les sacrifices personnels font partis de notre quotidien. Il est parfois difficile d'en parler avec notre entourage et il est normal de demander de l'aide adaptée et saine afin de retrouver l'équilibre. Les professionnelles en uniforme seraient exposées entre 600 à 850 appels à potentiel traumatique au cours de leur carrière comparativement à 2 ou 3 pour la population générale. Ceci peut apporter des réponses aux traumatismes chez les professionnelles qui se manifestent de différentes façons pour chaque personne. On peut voir apparaître un épuisement émotionnel, une diminution de la capacité à ressentir de l'empathie, une diminution de la concentration, une attention limitée, un vide de sens, de l'injustice, de l'autodestruction, de la compulsion, de la fuite, de l'absentéisme, un manque d'énergie, l'intolérance, une baisse d'intérêt pour les relations, de la fatigue, de la difficulté avec le sommeil et l'alimentation et des problèmes de santé divers.

Si vous ou un de vos proches avez besoin d'aide, contactez la ligne d'aide et de références au **1 888 315-0007** ou allez sur le site www.lavigile.qc.ca.

Il existe également d'autres ressources disponibles, que ce soit pour des questions, pour discuter ou consulter, informez-vous à votre syndicat.

Vous n'êtes pas seule!

Référence : www.lavigile.qc.ca, Démystifier le trouble de stress post-traumatique.

Véronique Auclair
VP HSS et secrétaire
Responsable condition féminine

